

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/03/2016

Présents

GUENAULT Nathalie, ROUMEAS Suzel, ROBBE Francine, TRAVERS Laurent, GOULESQUE Céline, POUDELET Éric, RUELLE Laurent, PELICOT. Joël, MEULOT André, FLORENCE Aline, AUBUSSON Jérôme, PAIN Claude, PANTIN Gautier, CHESNEAU Roger

Absents excusés

MOREAU Catherine pouvoir à GUENAULT Nathalie

Secrétaire de séance

PAIN Claude

I- FINANCES

*Vote à l'unanimité du compte de gestion du receveur budget principal 2015

*Vote à l'unanimité du compte de gestion du receveur budget assainissement 2015

*Présentation du compte administratif 2015 du budget principal:

Section fonctionnement :

Dépenses : 1 103 328.76 €

Recettes : 1 157 962.26 €

Soit un excédent 2015 de 54 633.50 €

Section investissement :

Dépenses : 635 675.50 €

Recettes : 655 107.75 €

Soit un excédent 2015 de 19 432.25 €

*Présentation du compte administratif 2015 du budget assainissement :

Section exploitation:

Dépenses : 114 235.13 €

Recettes : 116 131.32 €

Soit un excédent 2015 de 1 896.19 €

Section investissement :

Dépenses : 330 182.33 €

Recettes : 253 320.41 €

Soit un déficit 2015 de 76 861.92 €

Après la sortie du maire le conseil vote à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget principal et celui du budget assainissement.

*Affectation des résultats budget principal

Fonctionnement :

Excédent 2015 : 54 633.50 €

Excédent reporté 2014 : 144 425.94 €

Excédent cumulé : 199 059.44 €

Investissement :

Excédent 2015 : 19432.25 €

Excédent reporté 2014 : 23850.47 €

Excédent cumulé : 43 282.72 €

Restes à réaliser en dépenses : 99 008.69 €

L'excédent de fonctionnement de 199 059.44 € est affecté comme suit :

Section investissement article 1068 : 56 768.03 €

Section fonctionnement article 002 : 142 291.41 €

*Affectation des résultats budget assainissement

Exploitation:

Excédent 2015 : 1 896.19 €

Excédent reporté 2014 : 53 385.55 €

Excédent cumulé : 55 281.74 €

Investissement :

Déficit 2015 : 76 861.92 €

Excédent reporté 2014 : 132 170.77 €

Excédent cumulé : 55 308.85 €

Restes à réaliser en dépenses : 53 129.92 €

Section investissement: 55 308.85 €

Section exploitation : 53 129.92 €

Le conseil vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2015 du budget principal et du budget assainissement.

*Subventions aux associations :

Le conseil vote à l'unanimité le versement de la somme de 18 010 € aux associations dont le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 €/association pour la location des 4 vents à l'ACSSA, le comité des fêtes et le CPE.

*Tarifs communaux :

Le conseil vote à l'unanimité le maintien des tarifs communaux existants.

*Taux d'imposition des taxes directes locales 2016:

Monsieur le maire propose d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales 2016 de 4 % ou de 5 % suite à la difficulté d'équilibrer les budgets et cela pour différentes causes : baisse de la DGF, augmentation des dépenses comme l'ADAPT, les TAP, l'instructions des dossiers d'urbanisme et l'augmentation des salaires. Il rappelle que la dernière augmentation était de de 3 % et a eu lieu en 2012 et que le budget 2016 a été établi avec 4 % de hausse des taxes locales.

Si vote de 4% : + 19 000 €

Si vote de 5% : + 24 000 €

Le conseil décide après un vote par 9 voix pour 5 %, 3 voix pour 4 %, 1 abstention et 2 voix pour 0%, les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016 comme suit :

Taxe d'habitation : 13.89%

Taxe foncière bâti : 19.52%

Taxe foncière non bâti : 54.26%

*budget principal 2016 :

Le budget principal 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 327 454.44 € et en dépenses et en recettes d'investissement à 341 582.82 €

Le conseil vote à la majorité ce budget 2016 (13 pour et 2 contre)

Plusieurs arguments sont donnés par Madame ROUMEAS Suzel pour expliquer ce vote contre : pour elle, les dotations de l'état ne diminuent que de 1935 €, que les dotations 2017 augmenteront de 18000 € et que nous avons à Saint Antoine les dotations les moins élevées par habitant et qu'une augmentation de 3% des taxes locales serait plausible. Elle explique que le budget a du mal à s'équilibrer à cause de la prise de compétence voirie par la communauté de communes car cette compétence minimise les excédents de fonctionnement. Si cette compétence voirie était restée communale on aurait un excédent de fonctionnement de + 200 000 € et qu'avant en investissement on n'était pas obligé de dépenser de l'argent en voirie.

Monsieur MEULOT intervient en disant que la réforme du calcul de la DGF n'a toujours pas été votée par notre gouvernement car trop pénalisant pour les grosses communes et à l'approche des élections présidentielles, il serait étonnant qu'elle soit adoptée, que la compétence voirie a été votée à l'unanimité par le conseil municipal lors de la prise de compétence par la CCGC et que les charges transférées voirie imputées sur le budget de fonctionnement s'élèvent à 46 000 € pour des travaux de voirie d'investissement et de fonctionnement.

Monsieur PELICOT intervient en disant qu'entre 2000 et 2014 la dette par habitant de Saint Antoine a augmenté de 415.9 % (avec une augmentation de 68.54% entre 2008 et 2014).

Que la dette par habitant en 2014 est de 1006 € par habitant à Saint Antoine alors qu'elle n'est que de 596 € par habitant pour une commune de même stratede population.

Suzel ROUMEAS : Il n'y a pas de réflexion suffisante sur les aménagements des rues, et rappelle que sur la profession de foi de monsieur MEULOT lors des élections il n'y avait pas d'augmentation des impôts et que le résultat de la consultation était aussi un non à la politique menée depuis 2 ans.

Monsieur le maire précise que le résultat de la consultation est la résultante de positions extrêmement variées comme il l'a précisé lors du conseil municipal exceptionnel de 29 février 2016. Il confirme les propos de monsieur PELICOT Joël en ce qui concerne l'endettement et après le remboursement de 2 emprunts court terme. Cela fait 2 ans qu'il est difficile d'investir.

Monsieur MEULOT indique qu'une réflexion est en cours pour la rue de la poste suite à l'ADAPT (les trottoirs doivent être de 1.40 m de large pour le passage des poussettes et fauteuils roulants) et aux travaux en cours.

*budget assainissement 2016 :

Le budget d'assainissement 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à 186 798.74 € et en dépenses et en recettes d'investissement à 242 406.11 €

Le conseil vote à l'unanimité ce budget 2016 d'assainissement.

II- URBANISME

DPU :

Pas de droit de préemption exercé par la commune sur la vente de :

- Bâtiment industriel zone des fossettes
- Le château d'Ardree.

III – COMPTEURS LINKY

Monsieur le maire indique que tous les maires d'Indre et Loire sont très sollicités.

Que sa position est très claire, qu'il écoute les 2 parties mais qu'il ne se prononce pas car de chaque côté il y a des arguments. Par contre les compteurs appartiennent au SIEIL et l'AMF a envoyé un courrier qui indique que si une commune prend une délibération contre la pose des compteurs, la commune se met dans une position délicate. Un seul maire en Indre et Loire a pris une délibération qui indique qu'elle attend une étude plus poussée sur les compteurs Linky pour les faire poser dans sa commune. Un numéro est mis en place par ERDF si les habitants veulent poser des questions : 0800 054 659.

Il indique aussi que l'Europe et en France la loi de transition énergétique va en faveur des compteurs Linky.

IV – DIVERS

Monsieur MEULOT André :

La communauté de communes de Gâtine et Choisses va surement aller avec celle de Racan et les démarches vont débiter. Le vote de la CDCI a lieu le 25 mars 2016.

Madame Suzel ROUMEAS précise :

Que sur la communauté de communes, le Budget général n'a pas été voté, 15 voix contre, 9 abstentions sur 31 voix.

Que certaines choses se décident hors du conseil communautaire, que le centre de loisirs de Neuillé Pont Pierre va finalement ouvrir et que lors du conseil communautaire les élus ont appris la création d'une mini-crèche sur PERNAY sans étude préalable sur les besoins.

Monsieur PELICOT Joël :

Le budget du SATESE fait apparaitre un déficit de 65 000 €.

Monsieur CHESNEAU Roger

La réception des travaux du chemin des niveaux a été faite.

Madame PAIN Claude

Fermeture du centre de loisirs de Semblançay suite au non renouvellement du bureau de l'association.

Au bar de la chapelle aura lieu prochainement un concert de la chorale Rocant'o et une démonstration de magie par Gérard DOHAL.

Monsieur RUELLE Laurent

Carnaval a lieu samedi 19 mars 2016, rendez-vous à 14h30 à la cantine pour un défilé dans les rues sur le thème du cinéma.

Fin de conseil à 23 H

Prochain conseil le 19/04/2016 à 20h30.